



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien est convoqué par nous, Vincent Demester, Maire, le mercredi 11 mars 2026 à 20h30, en session ordinaire, d'après les convocations faites et adressées le 5 mars 2026.

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vivien s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Vincent DEMESTER, Maire.

PRESENTS :

M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - M. PRIEUR DE KERMEL - M. TORCHUT
M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE-BOSCO - Mme NAFFRECHOUX - M. BILLAUD
Mme BONNEAU - Mme BIGARD - Mme RICHARD - Mme BERNEDE

ABSENTE EXCUSEE :

Mme LEYON

Membres en exercice : 15

Membres présents : 14

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 25 février 2026 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur TOURNEUR est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

N° 2026-8 Compte Financier Unique 2025

N° 2026-9 Convention de servitude avec ENEDIS – La Grande Borde

N° 2026-10 Marchés à procédure adaptée – Janvier-Février 2026

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

N° 2026-8 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'assemblée délibérante élit, à titre provisoire, Monsieur PRIEUR DE KERMEL en qualité de président de séance pour procéder au vote du compte financier unique (CFU).

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Fonctionnement	2025
Dépenses mandatées	949 388,50 €
Recettes réalisées	1 118 750,61 €
Résultat du fonctionnement	169 362,11 €
<i>Résultat reporté N-1</i>	154 638,43 €
Excédent de fonctionnement cumulé	324 000,54 €

Investissement	2025
Dépenses mandatées	331 322,72 €
Recettes réalisées	250 449,38 €
Résultat d'investissement	-80 873,34 €
<i>Résultat reporté N-1</i>	526 425,84 €
Solde d'exécution investissement	445 552,50 €

Conformément à l'article L.2114 du CGCT, Monsieur DEMESTER, ordonnateur, quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le quorum est toujours atteint,

Considérant les résultats de l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **ADOpte** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 à l'unanimité.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur DEMESTER reprend la présidence de la séance.

N° 2026-9 - CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - LA GRANDE BORDE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS projette des travaux de déplacement d'ouvrages HTA - RD 137 - Châtelailon-Plage, sur une parcelle communale cadastrée :

- Section AA n° 17 - lieu-dit La Grande Borda

Afin de régulariser l'occupation du domaine communal résultant de l'implantation des ouvrages électriques, ENEDIS propose de conclure une convention de servitude, établie par acte authentique, précisant les conditions dans lesquelles la Commune consent à cette servitude.

Il est indiqué que cette convention sera consentie à titre gratuit et pour la durée de vie des ouvrages concernés ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'ENEDIS de conclure une convention de servitude sur la parcelle communale cadastrée section AA 17 au lieu-dit « La Grande Borda » ;

- **PREND ACTE** que cette convention est consentie à titre gratuit et pour la durée de vie des ouvrages concernés ou de ceux qui pourraient leur être substitués ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette opération.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

N° 2026-10- MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - JANVIER-FEVRIER 2026

Conformément à la délibération du 27 mai 2020 l'y autorisant, Monsieur le Maire présente la liste des mandats inférieurs à 30 000 euros émis sur marchés à procédure adaptée pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2026.

Adopté à l'unanimité.

POUR : 14

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS MUNICIPALES - Rapporteur : M. DEMESTER

Les élections se tiendront le dimanche 15 mars 2026, de 8h00 à 18h00.

UNE NAISSANCE, UN ARBRE - Rapporteur : M. DEMESTER

Le samedi 14 mars 2026 à 11h00, 7 arbres seront plantés dans le jardin partagé et aux alentours.

LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS - Rapporteur : M. DEMESTER

Le 26 février 2026, s'est tenue une réunion entre le constructeur, les services des eaux et de l'assainissement de la CDA, un représentant des propriétaires et des représentants de la Commune. Il en ressort que la voirie, les espaces communs et les réseaux seront intégrés au domaine communal après la résolution des défauts et anomalies constatés.

CANCERS PEDIATRIQUES - Rapporteur : M. DEMESTER

Les résultats des analyses sur la qualité de l'air menées par ATMO à Saint-Vivien en 2025, seront communiqués à partir de juillet 2026. Face aux interrogations sanitaires, l'Etat a engagé une démarche inédite à l'échelle territoriale, intitulée EXPOSCAN, afin d'apporter des éléments scientifiques objectifs. La restitution publique des conclusions est prévue pour 2028.

CENTRE DE REVALORISATION DES DECHETS - Rapporteur : M. DEMESTER

La fin des travaux du centre de revalorisation des déchets est programmée en juin 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30 et arrêtée à trois délibérations du n° 2026-8 au n° 2026-10, en présence de M. DEMESTER - Mme SAGOT - M. MALGOIRES - M. PRIEUR DE KERMEL - M. TORCHUT - M. TOURNEUR - M. FALCETTA - M. JUSTE-BOSCO - Mme NAFFRECHOUX - M. BILLAUD - Mme BONNEAU - Mme BIGARD - Mme RICHARD - Mme BERNEDE.

Fait et délibéré à SAINT-VIVIEN, les jour, mois et an susdits.

Vincent DEMESTER
Maire de Saint-Vivien

Jean-François TOURNEUR
Secrétaire de séance